

# Formulaire de déclaration d'un lâcher de ballons ou de lanternes volantes (lanternes chinoises)

A transmettre à la mairie

## Démarches à effectuer : déclaration en mairie

Le formulaire de déclaration de lâcher de ballons doit être adressé par courrier ou courriel aux coordonnées suivantes :

Mairie de Vernaison  
24 place du 11 novembre et du 8 mai 1945 - 69390 Vernaison  
Courriel : [mairie@vernaison.fr](mailto:mairie@vernaison.fr)

### I- Organisateur (personne physique)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### II- Organisateur (personne morale le cas échéant)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### III- Renseignements concernant le lâcher de ballons

Date \_\_\_\_\_

Heure ou créneau horaire \_\_\_\_\_

Lieu (adresse précise) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre de ballons \_\_\_\_\_

Date :

Signature de l'organisateur :

## Mesures de sécurité

**Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :**

- les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible
- les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants
- les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50 dm<sup>3</sup>, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique
- seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- la réglementation relative à la publicité devra être respectée